



4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2
tél. : 514 252-3345 | fax : 514 252-3346
www.golfquebec.org

Golf Québec subventionne trois joueurs qui les représenteront au Championnat canadien amateur masculin (**voir exception plus bas**). Ces trois joueurs auront une subvention de 1133 \$ chacun pour les frais admissibles aux dépenses. Pour recevoir ce montant, les joueurs devront fournir les factures de leurs dépenses à Golf Québec et seront remboursées par la suite.

Les dépenses admissibles sont les suivantes (**voir conditions d'applicabilité plus bas**) :

1. Inscription au Championnat
2. Hébergement
3. Déplacement
4. Repas

****EXCEPTION**** : Les joueurs qui font partie de l'équipe nationale de l'année courante seront automatiquement membres de l'équipe provinciale. Toutefois, les joueurs qui font partie de la formation de développement nationale ne bénéficient pas de cette exemption automatique. De plus, ces joueurs exemptés ne sont pas admissibles aux subventions octroyées par Golf Québec pour les championnats canadiens. Pour voir les détails des joueurs qui seront subventionnés, voir les modes de sélection des équipes plus haut.

INSCRIPTION :

Chaque joueur sera responsable de s'inscrire au Championnat canadien amateur masculin.

Information sur la compétition : <https://golfcanada.bluegolf.com/bluegolf/rcga18/event/rcga18251/index.htm>

HÉBERGEMENT :

Les joueurs devront faire leurs propres réservations pour l'hébergement.

DÉPLACEMENTS :

Les joueurs auront l'option de voyager avec le mode de transport qui leur conviendra et devront faire leurs propres réservations lorsque applicable. Ils n'auront qu'à fournir les reçus de leurs déplacements.

REPAS :

Il n'y aura plus de per diem pour les équipes. Vous n'aurez qu'à faire parvenir des factures de vos repas personnels. Si vous êtes accompagné, veuillez demander une facture individuelle afin d'en obtenir le remboursement.

ÉQUIPEMENT :

Chaque membre qui fera partie de l'équipe du Québec pour le Championnat canadien amateur masculin aura droit à deux polos ainsi qu'à un sac de golf. Les membres de l'équipe devront porter ces vêtements lors de la compétition d'équipe. Prenez note que Golf Québec ne défraie aucune modification à apporter aux vêtements, si ceci doit être fait.

CADET / ACCOMPAGNATEUR :

Si un joueur décide d'amener un cadet / accompagnateur pour le Championnat canadien amateur masculin, aucune de ses dépenses ne sera admissible pour le montant de subvention. Golf Québec ne fera aucune réservation (hôtel, vol d'avion, etc.) pour le cadet / accompagnateur.

SVP RETOURNER TOUTES LES FACTURES ADMISSIBLES POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS À MICHELE RAYMOND AU BUREAU DE GOLF QUÉBEC :

Par télécopieur au : 514 252-3146 / **Courriel à :** mraymond@golfquebec.org

Poste : 4545, Pierre-De Coubertin, Montréal, QC, H1V 0B2